

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

29 août 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

10 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-064	Modification des tarifs Occupation des salles communales à l'heure
-------------------	---

Compte tenu des besoins des utilisateurs des salles communales, le Conseil municipal a délibéré le 20 mars dernier afin de mettre en place un tarif salle à l'heure, et l'appliquer à ceux qui souhaitent réserver quelques heures les salles pour différentes prestations.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter le tarif salle à l'heure pour les salles communales suivantes :

- Jean Ardouin,
- La Caillouville,
- la Maison des associations,
- L'ancienne cantine Villequier.

Salles	Tarif à la journée		Tarif à l'heure
	Habitants	Habitants (usage lucratif ou professionnel) / Résidents extérieurs	Habitants / Habitants (usage lucratif ou professionnel) / Résidents extérieurs
Jean Ardouin	26 €	47 €	5 €
Caillouville	26 €	47 €	5 €
Maison des associations			5 €
Ancienne Cantine Villequier	78 €	104 €	5 €

Monsieur le Maire précise que ce tarif est applicable dans la limite de 3 heures par jour.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De valider les nouveaux tarifs d'occupation des salles communales à l'heure selon le tableau ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET